

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE L'AHQ-ARQ À ÉNERGIR

DESCRIPTION DE LA MESURE

1. **Référence :** B-0279, page 6, lignes 7 à 13.

Préambule :

« À cet effet, Énergir limiterait les nouveaux raccordements du secteur du bâtiment à des approvisionnements en GSR pour combler leurs besoins énergétiques, ce qui permettra de mettre un terme à la croissance des émissions de GES provenant de cette nouvelle clientèle. De plus, en privilégiant l'offre biénergie pour les nouveaux raccordements, la portion de la consommation nécessitant d'être approvisionnée en GSR est moindre, soit d'environ 30 % en GSR et 70 % en électricité, en plus d'être plus avantageuse d'un point de vue économique pour la clientèle visée. » (Nous soulignons)

Demande :

- 1.1 Veuillez fournir les hypothèses sous-jacentes et le détail du calcul des valeurs de 30 % et de 70 % apparaissant à la référence.

IMPACTS POTENTIELS

2. **Références :** (i) B-0279, pages 13 et 14;
(ii) R-4169-2021, B-0039, page 7, réponse 4.1;
(iii) R-4169-2021, B-0034, page 20, tableau 12.

Préambule :

- (i) « Énergir a tout de même fait l'exercice de chiffrer les répercussions potentielles, advenant une réduction de 25 % du nombre de nouveaux raccordements parmi les marchés visés. Pour ce faire, Énergir a pris comme point de départ le nombre de nouveaux raccordements signés au cours de l'année financière 2022, soit 3 322, et a converti une portion de ceux-ci vers la biénergie électricité - GSR, selon le même taux d'adoption que celui utilisé à la cause tarifaire 2024 (75 % sur le résidentiel et 70 % pour les marchés commercial et institutionnel). En considérant un taux de réduction du nombre de raccordements hypothétique de 25 %, le nombre de nouveaux clients restants (par différence) a été converti vers un approvisionnement composé à 100 % de GSR. Le détail de cette répartition, selon que le client opte pour des appareils éligibles à la biénergie ou non, se trouve au tableau ci-dessous.

Tableau 4
Répartition potentielle de la clientèle

Marchés	Technologie biénergie	Biénergie - GSR	100 % GSR	GNT	Perdu
Résidentiel	Disponible	75 %			25 %
	Non disponible		75 %		25 %
Commercial et institutionnel	Disponible	70 %	5 %		25 %
	Non disponible		75 %		25 %

En utilisant les hypothèses ci-dessus, Énergir a évalué que l'obligation pourrait représenter une hausse de 16,8 Mm³ de GSR pour la première année d'application, impact qui serait par la suite cumulatif. À haut niveau, cette évaluation permet d'apprécier l'ordre de grandeur que pourrait représenter la demande additionnelle en GSR et ainsi confirmer la disponibilité de celle-ci, d'autant plus qu'une configuration biénergie – GSR permet de minimiser les volumes de GSR requis pour un client, tout en atteignant la carboneutralité.

Par ailleurs, ces hypothèses permettent d'apprécier l'impact potentiel sur les GES émis par la clientèle d'Énergir, qui pourraient être de l'ordre de 0,36 Mt d'ici la fin de l'année 2030.

Dans le tableau suivant, les impacts présentés sont en comparaison avec les raccordements annuels signés en 2022 (3 322) :

Tableau 5
Impacts potentiels

	Annuels	Cumulatifs d'ici 2030
Réduction potentielle des nouveaux raccordements (<i>Nombre</i>)	(682)	(4 092)
Volumes de GSR additionnels (<i>Mm³</i>)	16,8	100,6
GES évités (<i>Mt</i>)	0,06	0,36

» (Nous soulignons)

- (ii) « 4.1 Quel est le nombre de nouveaux bâtiments inclus dans les prévisions des Demanderesses pour les 9 années de la phase 1 ?

Réponse :

Le nombre de clients d'Énergir qui sont des nouveaux bâtiments dans les segments de marché visés par la biénergie est estimé à environ 28 000, sur la période de 2020 à 2030 inclusivement. » (Nous soulignons)

- (iii) «

TABLEAU 12 :
VOLUMES DE CONVERSION À LA BIÉNERGIE PROJÉTÉS ET RÉDUCTION DE GES ASSOCIÉE

		Biénergie		
		2025	2030	Potentiel
Résidentielle	Mn ²	49	110	182
Espace	Mn ²	35	79	131
Eau	Mn ²	14	31	50
Commerciale	Mn ²	35	79	130
Espace	Mn ²	30	67	111
Eau	Mn ²	5	12	19
Institutionnell	Mn ²	44	98	163
Espace	Mn ²	41	92	153
Eau	Mn ²	3	6	10
Total	Mn ²	127	287	474
Espace	Mn ²	106	239	395
Eau	Mn ²	21	48	79
GES évités	Mt. CO2 eq.	0,24	0,54	0,89

»

Demandes :

- 2.1** À l'instar du nombre de 3 322 de la référence (i), veuillez indiquer le nombre de nouveaux raccordements pour chaque année financière entre 2017 et 2021 de même que la valeur prévue pour les années financières 2023, 2024, 2025 et 2026.
 - 2.2** Veuillez fournir les hypothèses sous-jacentes et le détail du calcul des valeurs de 682, 16,8 et 0,06 apparaissant au tableau 5 de la référence (i).
 - 2.3** Veuillez démontrer avec chiffres à l'appui que, pour chacune des cinq prochaines années, les prévisions et les objectifs d'Énergir en termes d'approvisionnement en GSR permettent de rencontrer la demande additionnelle dont il est question à la référence (i) en sus de la demande déjà prévue en GSR.
 - 2.4** Veuillez indiquer l'impact sur le revenu requis d'Énergir de l'année tarifaire 2024 du scénario présenté au tableau 4 de la référence (i).
 - 2.5** Veuillez déposer une version des tableaux 4 et 5 de la référence (i) pour un cas de réduction de 50 % du nombre de nouveaux raccordements parmi les marchés visés, au lieu de la valeur de 25 % présumée à la référence (i). Veuillez indiquer l'impact sur le revenu requis d'Énergir de l'année tarifaire 2024 pour un tel scénario de 50 %.
 - 2.6** Veuillez concilier le nombre de 3 322 nouveaux raccordements pour l'année financière 2022 mentionné à la référence (i) avec le nombre de nouveaux bâtiments mentionné à la référence (ii).
 - 2.7** Pour chaque colonne du tableau 12 de la référence (iii), veuillez indiquer la portion des « *GES évités* » qui sont également comptés dans le tableau 5 de la référence (i) pour les années équivalentes. Dans l'éventualité où Énergir considère qu'il n'y a pas de valeur commune entre les deux tableaux, veuillez expliquer et en faire la démonstration.
-